

séjours à Lyon, notamment en 1447 et 1448, mais le Consulat n'eut pas toujours à s'en louer, car il prenait toujours parti pour les officiers de l'archevêché quand il y avait quelques différends entre eux et les citoyens au sujet des privilèges de la ville (1). Jean, son fils aîné, vint à Lyon pour la première fois, le 20 mars 1457, et le Consulat lui fit une entrée solennelle (2).

L'archevêque de Sens, Louis de Melun, avait pris le titre de Primat des Gaules et de Germanie, et s'était mis en mesure de se faire reconnaître en cette qualité. Jean de Bourbon, évêque du Puy, agissant comme administrateur de l'archevêché de Lyon, s'opposa à cette entreprise, et porta plainte aux Requêtes du Palais. Les deux prélats ayant réciproquement conclu à la récréance, elle fut provisoirement adjugée à Jean de Bourbon. Louis de Melun ayant interjeté appel de la sentence, elle fut confirmée par arrêt du parlement de Paris du 11 mars 1457 (3).

La ville de Lyon était alors affligée d'une maladie contagieuse qui se fit sentir jusqu'à la Saint-Martin. Le Consulat suspendit ses séances ; les chanoines de la Métropole disparurent ; Henri de Saconnay, leur doyen, étant revenu à Lyon

(1) *Actes cons.*, 1^{er} et 16 oct. 1447; 3 mars 1448, etc.

(2) *Actes cons.*, 14 mars. L'année précédente, la reine (Marie d'Anjou) était à Saint-Priest près Lyon. Voyez l'article de M. Vallet de Viriville sur les comptes des dépenses de cette princesse dans le *Moniteur* du 5 octobre 1854. On lit, dans le même article, que les *Geclouers* à l'usage de la reine furent faits et monnoyés à Lyon, et que deux *trousseaux* aux armes de ladite dame furent gravés par le tailleur de la monnoye de Lyon. — Jean de Bourbon revint à Lyon en 1469.

(3) Dix ans après, l'archevêque de Lyon obtint contre celui de Tours une sentence aux Requêtes du Palais qui confirmait sa juridiction primatiale. L'archevêque de Tours en ayant appelé, son appel fut mis au néant par un arrêt rendu en 1468. Voyez la *Lettre* de M. l'archevêque de Lyon. primat de France, à M. l'archevêque de Paris (Lyon, 1770, in-4^o), p. 19.